



COMPTE RENDU Du Conseil Municipal du 17 février 2026

Étaient présents : M. Serge PRADIER, Christine ROMAN, Didier ALLARD, Muriel MARCON, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Bernard GIBOUIN, Amandine GUINOT, Christelle DURO DION, Julien CONDEAU, Alain GENOT, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Jean Charles GOUEDARD, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY, Nathalie DESSENA

Pouvoirs : Valérie ROMANELLO (pouvoir à Muriel MARCON), Jérôme CHENE (pouvoir à Christine ROMAN).

Absent :

A été élu-e secrétaire de séance : Monsieur Alain DURAND

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Ajout d'une délibération **accordé à l'unanimité**

1-Budget

Délibération 2026 008 : Autorisation de dépenses à hauteur de 25%-Budget 2026

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 296 388.38 € (25% x 1 185 553 .51 €.). D'utiliser cette somme pour les dépenses suivantes :

Articles	Désignation	Montant
10226	Remboursement de la Taxe d'aménagement	552.09 €
215741	Achat robot pâtissier	599.99 €

TOTAL 1 152.08 euros

Le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

Délibération 2026 009 : Demandes de subventions pour L'Hôtel des Ducs

Suite à la dernière délibération prise (2026 002), M.Le Maire explique qu'il convient de la compléter. En effet, il est possible de demander d'autres financements pour cette réhabilitation (DETR, Fond de concours, Région, Département).

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération 2026 010 : Taxe d'aménagement remboursement d'un trop perçu.

M.Le Maire explique qu'une taxe d'aménagement relative à une autorisation d'urbanisme de 2021 (Permis de construire) a été trop perçue par la collectivité. Aussi il convient de rembourser l'Etat (DGFIP) de la somme de 552.09 euros.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

2-PATRIMOINE

Délibération 2026 011 : Convention PALULOS concernant la réhabilitation de l'Hôtel des Ducs et la création de 3 logements

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au regard de la nature des travaux, soit la création de 3 logements communaux dans l'hôtel des Ducs, il est obligatoire de signer une convention PALULOS pour obtenir une subvention du département.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération 2026 012 : Inscription des boucles de randonnée de La Force et leurs liaisons au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR - de la Dordogne

Il convient de solliciter l'inscription de deux nouvelles boucles au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Dordogne.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération 2026 013 : Bail commercial pour le local situé 12 rue du docteur Clament / Autorisation de signature.

Autorisation de signature donnée au Maire pour un bail commercial 12, rue du Docteur Clament.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

3- Autres domaines de compétences

Délibération 2026 014 : Convention SDE 24

Il est demandé aux communes adhérentes au SDE24 d'approuver l'adhésion de la Communauté urbaine du Grand Périgueux pour une compétence à la carte : Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE).

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération 2026 015 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

M.Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la délégation Dordogne de la Fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération 2026 016 : Création d'un poste d'ATSEM

Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2026 et modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Fin de la séance : 19h45.

Le Maire,



Serge PRADIER